COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 26 avril 2018

L'APPRENTISSAGE, UN LEVIER POUR L'OUVERTURE SOCIALE DES GRANDES ÉCOLES
[PREMIÈRE ENQUÊTE DE LA CONFÉRENCE DES GRANDES ÉCOLES]

Alors que le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » réformant l'apprentissage sera présenté en Conseil des ministres le 27 mai 2018, la Conférence des grandes écoles (CGE) a mené une enquête pour étudier l'origine sociale des apprentis de ses écoles membres. L'apprentissage est-il un vecteur d'ouverture sociale ? Les voies par apprentissage favorisent-elles l'accès des jeunes issus des milieux modestes aux Grandes écoles, davantage que les voies classiques ? Telles sont les questions auxquelles la CGE s'est efforcée de répondre en menant fin 2017 la première enquête sur ce sujet, fondée sur l'identification de la profession et de la catégorie socio-professionnelle (CSP) des parents des apprentis.

L'apprentissage : un vecteur d'ouverture sociale des Grandes écoles

Avec 15 % de diplômés par la voie de l'apprentissage et un taux d'insertion professionnelle de 90 % six mois après l'obtention du diplôme, les Grandes écoles s'affirment comme l'acteur majeur de cette filière dans l'enseignement supérieur. « Le développement de l'apprentissage dans les Grandes écoles est une lame de fond et une véritable transformation systémique, avec **l'objectif de 25% de diplômés des Grandes écoles par la voie de l'apprentissage à horizon 2025** » déclare Anne-Lucie Wack, présidente de la CGE.

L'enquête menée démontre une plus grande diversité sociale dans les cursus en apprentissage que dans la voie classique :

Dans les cursus par apprentissage, il y a deux fois plus d'élèves ayant un parent appartenant à la catégorie « ouvriers » que dans le cursus classique.

La proportion de jeunes avec un parent « employé » est 40 % plus élevée dans les formations en apprentissage que dans les formations classiques.

La proportion d'étudiants avec un parent issu de la CSP « cadres et professions intellectuelles supérieures » est de 11 points moins élevée dans le cursus par apprentissage que dans le cursus classique.

Focus sur la méthodologie de l'enquête

Les données ont été collectées par la CGE auprès de 45 écoles (26 écoles d'ingénieur, 13 écoles de management et 2 écoles d'autres spécialités) ayant répondu à l'enquête sur les 141 écoles membres de la CGE proposant l'apprentissage. Les répondants constituent un échantillon de 8 922 apprentis pour la rentrée 2017.

L'apprentissage dans l'enseignement supérieur : un nouveau modèle pédagogique et une voie d'excellence

Les résultats de cette enquête démontrent que l'apprentissage dans les Grandes écoles bénéficie d'une **véritable reconnaissance auprès des jeunes et de leurs familles, en particulier ceux issus des CSP modestes**.

*« L'apprentissage dans les Grandes écoles constitue un **nouveau modèle pédagogique** et **une voie d'excellence, donnant un véritable avantage sur le marché de l'emploi avec de très bons niveaux d'insertion professionnelle. Et nous démontrons aujourd'hui qu'il est également un levier pour l'ouverture sociale** » affirme Anne-Lucie Wack, présidente de la CGE. « **L'apprentissage permet d'attirer de nouveaux publics en offrant tout à la fois un modèle de formation et un modèle économique**, puisque l'apprenti est salarié et ne paie pas de droits d'inscription, **limitant ainsi l'autocensure liée notamment au coût des études »** précise Anne-Lucie Wack.*

Cette dynamique d'ouverture s'inscrit dans une politique globale d'ouverture sociale des Grandes écoles qui mobilisent un budget total de 50 millions d'€ pour favoriser l'intégration des jeunes de milieux modestes, soit une moyenne de près de 200 000€ par école. « **Les Grandes écoles accueillent en moyenne 30% de boursiers sur critères sociaux (BCS), et plus de la moitié d'entre elles sont au-dessus de cette proportion** » rappelle Anne-Lucie Wack, présidente de la CGE.

—

A PROPOS DE LA CGE

Créée en 1973, la Conférence des grandes écoles (CGE) regroupe 221 établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et étrangers représentant tout le spectre des formations supérieures en Grandes écoles de niveau Master et au-delà. Assurant une formation de masse (40% des masters délivrés chaque année en France) et une recherche intensive (50 % des thèses dans les disciplines couvertes par les Grandes écoles), les Grandes écoles mettent en cohérence un projet pédagogique en fonction du profil de l'étudiant et des débouchés professionnels. Véritable label de qualité, la CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux (excellence, insertion professionnelle, ouverture internationale, accréditation des formations…). Les 221 Grandes écoles membres permettent à la France de proposer une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples et de répondre ainsi aux besoins très variés des entreprises.

CONTACTS PRESSE

TBWA\CORPORATE Lucille Simon — lucille.simon@tbwa-corporate.com — 04 37 47 36 28
CGE André Bismuth — andre.bismuth@cge.asso.com — 01 46 34 77 58